

# JOURNAL OFFICIEL

## DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

PARAISANT LE 1<sup>er</sup> ET LE 16 DE CHAQUE MOIS A LOME

### T A R I F

ACHAT	ABONNEMENT ANNUEL	ANNONCES
<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 à 12 pages..... 200 F</li> <li>• 16 à 28 pages ..... 600 F</li> <li>• 32 à 44 pages ..... 1000 F</li> <li>• 48 à 60 pages ..... 1500 F</li> <li>• Plus de 60 pages ..... 2 000 F</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• TOGO..... 20 000 F</li> <li>• AFRIQUE..... 28 000 F</li> <li>• HORS AFRIQUE ..... 40 000 F</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Récépissé de déclaration d'associations .. 10 000 F</li> <li>• Avis de perte de titre foncier (1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> insertions) ..... 10 000 F</li> <li>• Avis d'immatriculation ..... 10 000 F</li> <li>• Certification du JO ..... 500 F</li> </ul>

*NB, Le paiement à l'avance est la seule garantie pour être bien servi.*

*Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à l'EDITOGO Tél : (228) 221-37-18/221-61-07/08 Fax (228) 222-14-89 - BP 891 - LOME*

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION

**CABINET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE - TEL : 221 - 27 - 01 - LOME**

### SOMMAIRE

#### PARTIE NON OFFICIELLE

##### AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

Conservation de la propriété foncière (Avis de demande d'immatriculations) .....	1
Récépissés de déclaration d'associations .....	15

#### PARTIE NON OFFICIELLE

##### AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

#### CONSERVATION DE LA PROPRIETE FONCIERE

##### AVIS DE DEMANDE D'IMMATRICULATION

Le service du journal officiel décline toute responsabilité quant à la teneur des actes publiés sous cette rubrique.

*Toutes personnes intéressées sont admises à former opposition aux présentes immatriculations es mains du conservateur soussigné dans le délai de trois mois à compter de l'affichage du présent avis, qui aura lieu incessamment en l'auditoire des tribunaux de Lomé, Kpalimé, Tsévié, Kara, Sokodé, Badou, Dapaong, Amlamé, Kévé, Aného et Vogon.*

Suivant réquisition, n° 22716 déposée le 02-11-2001. M<sup>c</sup> Mouhamed TCHASSONA TRAORE, profession de notaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 2 a 54 ca, situé à Lomé-Tokoïn connu sous le nom de Nukafu et borné au nord par le lot 21 A, au sud par une rue de 16 m, à l'est par le lot 22 et à l'ouest par le Boulevard Jean-Paul II.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22717 déposée le 02-11-2001 M. GLOGA Ayaovi Togbé, profession de tailleur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 00 ca, situé à Lomé-Tokoïn connu sous le nom de Hédzranawoé et borné au nord par le lot 906, au sud par le lot 904, l'est par le lot 916, et à l'ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22718 déposée le 02-11-2001. M. DETOH Messan André, profession de Responsable O.N.G., demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 49 a 09 ca, situé à Lomé-Aflao connu sous le nom de Yokoe Agblégan et borné au nord, au sud et à l'est par la collectivité Agbelessessi Makou et à l'ouest par la collectivité Djidan.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22719 déposée le 05-11-2001. M. SANY Ogoundélé, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 2 a 10 ca, situé à Lomé-Amoutivé connu sous le nom de Doulassamé et borné au nord par la rue de la Fraternité, au sud par deux lots non numérotés, à l'est par le titre foncier 4924 RT et à l'ouest par un lot non numéroté.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22720 déposée le 05-11-2001. M. KONOU Nyavôh, profession de transitaire, demeurant et domicilié à Lomé-Aflao, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 00 ca, situé à Lomé-Agoènyivé et borné au nord par les lots 48 et 49, au sud par le lot 44, à l'est par une rue non dénommée de 14 m et à l'ouest par le lot 45.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22721 déposée le 05-11-2001. M<sup>re</sup> Georges Komlavi AMEGADJIE, profession d'avocat, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, conseil du Bureau Populaire de la Grande JAMAHIRIYA Arabe Libyenne Populaire Socialiste demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 99 a 58 ca, situé à Lomé Cité O.U.A. connu sous le nom de Lomé II Atchanté et borné au nord par le lot 5, au sud par une rue non dénommée de 40 m et à l'est par une rue non dénommée de 20 m, à l'ouest par des lots non numérotés.

Il déclare que ledit immeuble appartient à l'Ambassade de Libye et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22722 déposée le 06-11-2001. M. FARAH Raymond Kwami, profession de directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 18 a 03 ca, situé à Lomé-Baguida et borné au nord par les lots 19 ; 20 ; 21, au sud par une rue de 12 m, à l'est par le lot 16, à l'ouest par les lots 12 et 17.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22723 déposée le 06-11-2001. Mme Josiane Joseline JOHNSON, profession de ménagère, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 26 ca, situé à Kpalimé connu sous le nom de Kpégolo et borné au nord par une rue en projet de 20 m, au sud par le lot n° 16, à l'est par une rue en projet de 12 m et à l'ouest par le palais de Justice.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à la veuve Marguerite Akua MENSAH épouse da SILVEIRA et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22724 déposée le 06-11-2001. Mme Akua da SILVEIRA, profession de commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 1 ha 64 a 22 ca, situé à Lomé-Sanguéra connu sous le nom de Afiadényigba et borné au nord par Nyidéfou et Mihesso Takou, au sud par Laba Latévi, à l'est par Kloklossou Ayao et à l'ouest par Allah Kodjo.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22725 déposée le 06-11-2001. M. AMIDOU Sani, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une

contenance totale de 58 a 27 ca, situé à Tsévié Lébé connu sous le nom de Togomé et borné au nord, au sud, et à l'est par la collectivité Zoubada et à l'ouest par la route d'Abolavé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22726 déposée le 06-11-2001. M. Jikinah BAIDY, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité gambienne, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 04 ca, situé à Lomé N'Kafu et borné au nord par le lot 69, 48 au sud par une rue en projet de 16 m, à l'est par les lots 81 et 82 et à l'ouest par le lot 79.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22727 déposée le 07-11-2001. Mme KAMBIA Meyekiya, née KAO, profession de cadre de Banque, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 9 a 00 ca, situé à Kara connu sous le nom de Feing et borné au nord et à l'ouest par Gnasou Bayo, au sud par une rue non dénommée de 14 m et à l'est par une rue de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22728 déposée le 07-11-2001. Mme KAMBIA Meyekiya, née KAO, profession de cadre de Banque, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 4 a 98 ca, situé à Kara connu sous le nom de Tomdè et borné au nord par une rue non dénommée de 12 m, au sud par le lot 1396, à l'est par le lot 1390 et à l'ouest par le lot 1388.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22729 déposée le 07-11-2001. Mlle OGBONIN Yawa Maman, profession de secrétaire, demeurant et

domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 4 a 20 ca, situé à Lomé Attiéguou connu sous le nom de Adidomé et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la collectivité Ayikpè.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22730 déposée le 07-11-2001. Mlle AGBONIN Yawavi Obidon, profession de ménagère, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 4 a 03 ca, situé à Lomé Attiéguou connu sous le nom de Adidomé et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la collectivité Ayikpè.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22731 déposée le 07-11-2001. M. YANDA B Wobubé, profession de directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 05 ca, situé à Lomé-Aflao connu sous le nom de Sagbado Yokoé et borné au nord par la route Adidogomé Ségbé, au sud, à l'est et à l'ouest par Agbéfianou Gatowodudzi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22732 déposée le 06-11-2001. M. ANDJO Tchamdja, profession d'ingénieur de Télécom, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 24 a 86 ca, situé à Sokodé connu sous le nom de Pangalam et borné au nord, au sud et à l'ouest par trois rues non dénommées et à l'est par la collectivité Pangalam.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22733 déposée le 07-11-2001. Mlle NAPO Aoussi, profession d'employée de bureau, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 2 a 57 ca, situé à Lomé Aflao Batomé connu sous le nom de Totsivi et borné au nord par le lot 1055, au sud par le lot 1050, à l'est par le lot 1051 et à l'ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22734 déposée le 07-11-2001. Mme AMAH Ablavi Tom-Ena, épouse POYODE, profession de Notaire, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 17 a 32 ca, situé à Kara connu sous le nom de Tomdè Site I et borné au nord par les lots 141, 444 et une rue non dénommée de 14 m, au sud par une rue non dénommée de 14 m, à l'est par les lots 447 et 448 et à l'ouest par les lots 438 et 439.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22735 déposée le 08-11-2001. M. FARAH Raymond Kwami, profession de directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 18 a 03 ca, situé à Lomé Baguida et borné au nord par une rue de 12 m au sud par les lots 13, 14 et 15, à l'est par le lot 22 et à l'ouest par les lots 17 et 18.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22736 déposée le 08-11-2001. M. ATSOU Kodzogan, profession d'inspecteur du 1<sup>er</sup> degré, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 1 ha 01 a 77 ca, situé à Badou connu sous le nom d'Otoku et borné au nord, au sud à l'ouest par la collectivité Appeti, à l'est par Ekpetsou Koliko.

Il déclare que ledit immeuble appartient à la MU.G.E.T. (Mutuelle Générale des Enseignants Togolais). et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22737 déposée le 08-11-2001. Mlle ATTIVOR Massan Catherine, épouse DOH, profession de jardinière d'enfants à la retraite, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 92 ca, situé à Lomé-Aflao-Gblenkomégan connu sous le nom de Sagbado et borné au nord et à l'est par deux rues de 20 m, au sud par le lot 3 et à l'ouest par le lot 2.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22738 déposée le 08-11-2001. M. KOGNOH Kokou Félicien, profession d'architecte, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 65 ca, situé à Lomé-Aflao Soviépe et borné au nord par le lot 1293, au sud par les lots 1295 ; 1296, 1297, à l'est par le lot 1301 et à l'ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22739 déposée le 08-11-2001. M. LABARI Esoham Komlan, profession d'ingénieur géomètre, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 03 ca, situé à Lomé Agoényivé connu sous le nom de Cacavéli et borné au nord et à l'ouest par la propriété d'Almeida, au sud par la route de Satellite, et à l'est la propriété Béguédou.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. BEGUÉDOU Atam et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22740 déposée le 08-11-2001. M. LEBE Yawovi Agbényigan, profession de collecteur LOTOSPORT, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 19 a 46 ca, situé à Lomé-

Aflao Sagbado et borné au nord par une route en projet de 24 m, au sud par le lot 156, à l'est par le lot 16 b et à l'ouest par une rue en projet de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22741 déposée le 08-11-2001. M. TAINON Magamana, profession d'infirmier d'Etat, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 12 a 12 ca, situé à Lomé Dogbéavou et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par une rue non dénommée, à l'est par les lots 83 et 84, à l'ouest par les lots 79 et 80.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22742 déposée le 12-11-2001. M. DHOSSA Acclombessi, profession de directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 2 a 90 ca, situé à Lomé-Attiégou et borné au nord par le lot 786 A, au nord par le lot 786 C, à l'est par une rue de 16 m, à l'ouest par le lot 784 bis.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mlle HOUNHANOU Madeleine et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22743 déposée le 12-11-2001. M. GBENYON Kouakouvi Kouakou, profession d'enseignant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 8 a 01 ca, situé à Lomé Agoényivé connu sous le nom de Adougba et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la collectivité Kloutse Agboati.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mlle TETTEKPOE Ayoko Georgette Koko et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22744 déposée le 12-11-2001. M. GBENYON Kouakouvi Kouakou, profession d'enseignant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation

au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 8 a 01 ca, situé à Lomé Agoényivé connu sous le nom de Adougba et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la collectivité Kloutse Agboati.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22745 déposée le 09-11-2001. M. BANGNA Kondowou Assenty, profession de Directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 00 ca, situé à Lomé-Kélégou connu sous le nom de Rives du Zio et borné au nord par le lot 2007, au sud par le lot 2005, à l'est par une rue de 16 m et à l'ouest par le lot 2000.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22746 déposée le 09-11-2001. M. WOMAS Koami Victor, profession d'agent de banque à la retraite, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 18 ca, situé à Lomé-Tokoïn connu sous le nom de Wuiti et borné au nord par les lots 34 et 33, au sud par une rue non dénommée de 12 m à l'est par une rue non dénommée de 12 m et à l'ouest par un passage de 7 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22747 déposée le 09-11-2001. M. ASSOUMANOU Bounkoundja Ninsao Koassi, profession de technicien supérieur génie civil, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 01 ca, situé à Lomé-Agoényivé connu sous le nom de Lotissement Gendarmerie et borné au nord par le lot 724, au sud par le lot 726 bis, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par le lot 725.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22748 déposée le 09-11-2001. M. Dola Kodjo, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Dapaong, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 53 ca, situé à Dapaong connu sous le nom de Bodjopal et borné au nord par la route Nationale N° 1, au sud par la propriété Lamboni, à l'est par la propriété Guibide Lenga, à l'ouest par une rue non dénommée de 10 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22749 déposée le 09-11-2001. M. ElHADJ Issa Baco, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Dapaong, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 10 a 12 ca, situé à Dapaong connu sous le nom de Nalolgue et borné au nord par une rue en projet, au sud par les propriétés Dambé et Maldja Goutante, à l'est par la route Nationale N° 1 et à l'ouest par la propriété Laré.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22750 déposée le 03-11-2001. M. TCHAGBELE Doboia, profession de gestionnaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 4 a 96 ca, situé à Lomé Agoenyivé connu sous le nom de Houmbi et borné au nord par les lots 1401 et 1402, au sud par le lot 1406, à l'est par la ligne de Haute Tension et à l'ouest par le lot 1403 et 1404 bis.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22751 déposée le 13-11-2001. M. KUADJO Yaovi, profession de directeur d'O.N.G., demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 4 a 58 ca, situé à Lomé Aflao

Totsigan et borné au nord par le lot 1654, au sud par le lot 1652, à l'est par une rue en projet de 16 m et à l'ouest par le lot 1662.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22752 déposée le 13-11-2001. M. EGBETOU Richard Komi, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 60 ca, situé à Lomé-Aflao Avédji connu sous le nom de Watakllassou Kopé et borné au nord par une rue de 20 m, au sud par les lots 697 bis, 698 bis et 700 bis, à l'est par le lot 700 bis et à l'ouest par le lot 698 bis.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22753 déposée le 13-11-2001. M. EGBETOU Richard Komi, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 67 ca, situé à Lomé Aflao connu sous le nom d'Adidoadè et borné au nord par les lots 496 bis et 497 bis, au sud par les lots 498 bis et 499 bis à l'est par la Route Adidoadè-Totsigan et à l'ouest par le lot 496 bis.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22755 déposée le 13-11-2001. M. AVOUDIGBE Sanlévo, profession d'imprimeur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 99 ca, situé à Kara Dongoyo et borné au nord par le lot 479, au sud par le lot 483, à l'est par une rue non dénommée de 16 m et à l'ouest par le lot 481.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. AFANOUCOUE Yao et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22756 déposée le 13-11-2001. Mlle ABOGBOBE Akouavi Kéklé, profession d'agent de banque, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation

cultation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 2 a 97 ca, situé à Lomé Agbalépédogan et borné au nord par le lot 1176, au sud par le lot 1174, à l'est par le lot 1173 et à l'ouest par une rue en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22757 déposée le 13-11-2001. M. BAYOR B. Mohammed, profession de médecin, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 4 a 06 ca, situé à Lomé-Aflao-Totsivi connu sous le nom de Batomé et borné au nord par une rue non dénommée de 16 m, au sud par le lot 955, à l'est par le lot 961 bis et 962 et à l'ouest par le lot 960.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22758 déposée le 14-11-2001. M. TIDJANI Sakariyaou Alaniyin, profession de pharmacien, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 23 ca, situé à Lomé Aflao connu sous le nom de Totsi et borné au nord par une rue non dénommée de 16 m, au sud par le lot 549, à l'est par le lot 551 et à l'ouest par les lots 545 et 546.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22759 déposée le 14-11-2001. M. TIDJANI Sakariyaou Alaniyin, profession de pharmacien, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 2 a 98 ca, situé à Lomé-Aflao Avédji connu sous le nom de Totsivi et borné au nord par le lot 501, au sud par une rue non dénommée de 16 m, à l'est par une rue non dénommée de 14 m et à l'ouest par le lot 504 B.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22760 déposée le 14-11-2001. M. PRINCE AGBODJAN Togbé Doté, profession de Maître tailleur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 01 ca, situé à Lomé-Hédzranawoé et borné au nord par le lot 908, au sud par le lot 906, à l'est par le lot 918, à l'ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22761 déposée le 15-11-2001. M. SOKA Yaodèm, profession d'officier supérieur des F.A.T., demeurant et domicilié à Témédja, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 24 ca, situé à Témédja connu sous le nom de Edjébé et borné au nord par une rue non dénommée de 12 m, au sud par le lot 83, à l'est par le lot 84, à l'ouest par le lot 80.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22762 déposée le 15-11-2001. M. TAKOUGNADI Alognim, profession d'officier supérieur des F.A.T., demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 00 ca, situé à Lomé Agoènyivé et borné au nord par une rue non dénommée de 12 m, au sud par le lot 83, à l'est par le lot 84 et à l'ouest par le lot 80.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22763 déposée le 15-11-2001. M. SOKA Yaodèm, profession d'officier supérieur des F.A.T., demeurant et domicilié à Témédja, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 ha 00 ca, situé à Témédja connu sous le nom de Edjébé et borné au nord, au sud et à l'ouest par la propriété Air Woèléddji et à l'est par une rue en projet de 12 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22764 déposée le 15-11-2001. M. TAKOUGNADI Alognim, profession de directeur d'officier supérieur des F.A.T., demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 3 ha 01 a 60 ca, situé à Témédja connu sous le nom de Edjébé et borné au nord, au sud, à l'ouest par la propriété Air Woéléldji et à l'est par le Ltcl SOKA Yaodém.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22765 déposée le 15-11-2001. Mme GADO Adjouro épouse TCHANILE, profession de ménagère, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 01 ca, situé à Lomé Agoényivé connu sous le nom de Dingblè et borné au nord par une Réserve Administrative (RA), au sud par le lot 685, à l'est par le lot 683 et à l'ouest par une rue en projet de 20 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22767 déposée le 16-11-2001. M. LAWSON Beni Laté Dovi, profession de géomètre cartographe, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 6 ca, situé à Lomé connu sous le nom de Tokoin Hédzranawoé et borné au nord par le lot 114, au sud par le lot 112, à l'est par le lot 113 et à l'ouest par la route de Hédzranawoé (28) m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. SANVEE Kodjo ex. Christian Seth et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22768 déposée le 16-11-2001. M. KUEVIKOE Dossey, profession de Directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone

irrégulier, d'une contenance totale de 76 a 70 ca, situé à Lomé Agoényivé connu sous le nom de Lotissement Gendarmerie et borné au nord par une rue non dénommée de 14 m, au sud par une rue non dénommée de 30 m, à l'est par une rue non dénommée de 14 m et à l'ouest par les lots 985 et 984.

Il déclare que ledit immeuble appartient à la société SITO-PROM SA et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22769 déposée le 16-11-2001 Révérend M. le Père FINI Edoh Mawuli, profession de prêtre, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 4 a 30 ca, situé à Lomé Baguida connu sous le nom d'Avépozo et borné au nord par une rue non dénommée de 30 m, au sud par le lot 5B, à l'est par le lot 6 et à l'ouest par le lot 4.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22771 déposée le 16-11-2001. Mme THON Adjo, profession de commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 4 a 40 ca, situé à Lomé-Aflao connu sous le nom d'Avédji Soviépe et borné au nord par les lots 1336 et 1337, au sud par une rue de 10 m, à l'est par le lot 1335 et à l'ouest par le lot 1333.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22772 déposée le 16-11-2001. M. CODJIA Kossi Alexis, profession de directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé Baguida, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 01 ca, situé à Lomé-Agoényivé connu sous le nom de Zilidji Zongo et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par Assinyo Attisso.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22773 déposée le 16-11-2001. M. AYEK Komi Joseph Jo, profession d'inspecteur de banque, demeurant et

domicilié à Abidjan, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 50 a 12 ca, situé à Kpalimé connu sous le nom de Yokélémondzi et borné au nord, au sud et à l'ouest par Komi Amelolo Gidigidi et à l'est par la collectivité Gidigidi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22774 déposée le 19-11-2001. M. VIDJRO Kouami Siegfried, profession d'Assistant médical, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 00 ca, situé à Lomé connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par le lot 1184, au sud par le lot 1182 à l'est par une rue non dénommée de 16 m et à l'ouest par le lot 1176.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22.775 déposée le 19-11-2001. Mme ROSSIGNOL Kokoè Irène, née CREPPY, profession d'économiste, demeurant et domiciliée à Paris, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 98 ca situé à Lomé Tokoin Hédzranawoè, et borné au nord par le lot 4, au sud par la route Togo 2000, à l'est par une rue non dénommée de 14 m et à l'ouest par le lot 1.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22.776 déposée le 19-11-2001. M. KPOGO Comlavi, profession de pasteur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 ha 64 a 66 ca situé à Noépé connu sous le nom de Toklové-Gbavé et borné au nord, au sud et à l'est par la collectivité Gbogbléro et à l'ouest par la route Lomé-Kpalimé.

Il déclare que ledit immeuble appartient à l'Eglise des Assemblées de Dieu du Togo Région Maritime et n'est, à sa connais-

sance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22.777 déposée le 20-11-2001. M. DJIBOM Elotode Akakpo, profession de plombier, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 1 a 07 ca situé à Lomé connu sous le nom d'Avépozo, et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la propriété Amoussou.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. SEWANOU Comlan Valentin et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22.778 déposée le 20-11-2001. M. EDDOH C. Kokouvi Christian, profession de directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 4 a 99 ca situé à Lomé connu sous le nom de Nyékonakpoè, et borné au nord par la rue Okiki Aguiar, au sud par les lots 6 bis et 7, à l'est par le lot 8 et à l'ouest par le lot 4.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22.779 déposée le 20-11-2001. M. EDORH GBEBOMEY Galley Ananou, profession de magistrat, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 99 ca situé à Lomé Agoènyivé, et borné au nord par les lots 216 et 217, au sud par le lot 221, à l'est par une rue non dénommée de 20 m et à l'ouest par le lot 218.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22.780 déposée le 20-11-2001. M. AYITE Kocouvi Maximilien, profession de dessinateur, demeurant et domicilié en France, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 4 a 74 ca situé à Lomé Agoènyivé connu sous le nom de Cacaveli, et borné au nord par le lot 1049 bis, au sud par les lots 1048 bis et 1047, à l'est par une rue non dénommée de 14 m et à l'ouest par le lot 1045.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22.781 déposée le 21-11-2001. Mme TAMELE Manawessoué, profession de directrice de société, demeurant et domiciliée à Lomé Kégué, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 98 ca situé à Lomé connu sous le nom de Hédrzranawoé, et borné au nord par le lot 1805, au sud par un passage de 6 m, à l'est par une rue non dénommée de 14 m et à l'ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22.782 déposée le 21-11-2001. M. SIKPA Yawo Atsouvi, profession d'économiste à SAZOF, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 70 ca situé à Lomé connu sous le nom de Houmbi, et borné au nord par le lot 184, au sud par le lot 188, à l'est par une rue non dénommée de 12 m et à l'ouest par le lot 185.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22.783 déposée le 21-11-2001. M. AQUITEME Batébéwi Ninga Essohana, profession d'administrateur civil, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 20 ha 10 a 15 ca situé à Tsévié connu sous le nom de Lilikopé, et borné au nord par Semého Kodzovi et la collectivité Atta Womavi, au sud par la la collectivité Atta Wogno, à l'est par Hounakey et à l'ouest par d'Almeida A. Ayayi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22.784 déposée le 21-11-2001. Mme KUAOVI Ahlimba Florence, épouse BARRIGAH, profession de revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise,

demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 28 ca situé à Lomé connu sous le nom de Nyékonakpoé, et borné au nord par la propriété Martelot, au sud par Komashie Koko Gedzi, à l'est par la rue de la Radio de 12 m et à l'ouest par Komashie Midra.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22.785 déposée le 21-11-2001. Mme TIGNOKPA Ayawovi Demba, profession de fonctionnaire, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 7 ha 53 a 45 ca situé à Tsévié connu sous le nom de Lilikopé, et borné au nord par la collectivité Atta Womavi, au sud par la collectivité Atta Wogno, à l'est par Aquitémé et à l'ouest par la collectivité Atta Wogno.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22.786 déposée le 21-11-2001. M. de FANTI Kwessi Akuah, profession de décorateur staffeur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 25 ca situé à Lomé Tokoin Aviation connu sous le nom de Pukamé, et borné au nord par le lot 96, au sud par le lot 98, à l'est par le lot 88 et à l'ouest par une rue en projet de 18 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22.787 déposée le 21-11-2001. M. ABIGUIME Pétik-Abalo, profession d'informaticien, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 11 a 99 ca situé à Tsévié connu sous le nom d'Adétikopé, et borné au nord, à l'est et à l'ouest par la collectivité Tchivagnon et au sud par une rue existante de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22.788 déposée le 21-11-2001. M. ABIGUIME Pétik-Abalo, profession d'informaticien, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 20 ha 30 a 04 ca situé à Tsévié connu sous le nom d'Adétikopé, et borné au nord par la propriété Somali Agouzé, au sud et à l'est par la propriété Akligo Komi et à l'ouest par la route Tsévié Adétikopé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22.789 déposée le 21-11-2001. M. MESSIGA Ségbé, profession de menuisier, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 11 a 97 ca situé à Lomé Sanguéra connu sous le nom de Nanégbé, et borné au nord, au sud et à l'ouest par la collectivité Bakpa, à l'est par la collectivité Akpagneli.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22.790 déposée le 21-11-2001. M. DESEWU Komi Paul, profession de mécanographe, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 10 ha 66 a 75 ca situé à Kévé Badja connu sous le nom de Anyihémé, et borné au nord par la collectivité Wuassi et la propriété Aguegué Sédo Brice Dieudonné, au sud par la collectivité Wonou Adadobo et la propriété Kokou, à l'est et à l'ouest par la collectivité Wuassi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22.791 déposée le 22-11-2001. Mme VIDJRO-DJATO Jeanne, profession de pharmacienne, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 47 ca situé à Lomé Agoényivé connu sous le nom de Totsi Nyivémé, et borné au nord par une rue non dénommée de 20 m, au sud par le lot 298, à l'est par le lot 300 et à l'ouest par une rue non dénommée de 12 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22.792 déposée le 22-11-2001. Mme FOADEY Kokoévi, profession de ménagère, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 87 ca situé à Lomé Aflao connu sous le nom de Gakli, et borné au nord par une rue non dénommée de 16 m, au sud par le Bbulevard du 30 Août, à l'est par une rue non dénommée de 20 m et à l'ouest par le lot 157.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22.793 déposée le 22-11-2001. M. DUMENU A. K. Délali, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 05 ca situé à Lomé Agoényivé connu sous le nom de Atsanvé, et borné au nord par une rue non dénommée de 16 m, au sud par le lot 100, à l'est par le lot 101 et à l'ouest par le lot 97.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22.794 déposée le 22-11-2001. M. TEKOU Ayayi Edem, profession d'employé à SABENA, demeurant et domicilié à Bruxelles (Belgique), majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 19 a 18 ca situé à Kpogan Sédjro-Kopé, et borné au nord, au sud et à l'est par la collectivité Agbavito Sédjro, à l'ouest par la propriété Atodo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22.795 déposée le 22-11-2001. M. TONOU Komlan Félix, profession de directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 01 ca situé à Lomé Kélégougan, et borné au nord, au sud et à l'ouest par la

propriété Dankpo, à l'est par une rue existante de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22.796 déposée le 23-11-2001. M. TAMELE Barcola, profession d'officier des FAT, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 26 a 15 ca situé à Lomé Agoényivé connu sous le nom de Téléssou, et borné au nord, au sud et à l'est par trois rues existantes, à l'ouest par la propriété Gatiglo Aki Agou (T.F. : 7691 RT).

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22.797 déposée le 23-11-2001. M. MAFELE Baboti, profession de mécanicien, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 1 ha 11 a 68 ca situé à Vo-Attivé - Kossidamé - Hlankomé connu sous le nom de Kpétou-Gblé, et borné au nord par Etsiblé Dotou, au sud par Sodji Afinnouvi et Domevenan Amenouvi, à l'est par la collectivité Somabé et à l'ouest par la collectivité Atounou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22.798 déposée le 23-11-2001. M. DETOH Messan André, profession de responsable d'ONG, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 25 a 26 ca situé à Lomé Aflao connu sous le nom de Lankouvi, et borné au nord par La route Yokoe Adidogomé, au sud, à l'est et à l'ouest par la propriété Dékou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22.799 déposée le 23-11-2001. M. Prince AGBODJAN Harry Adjété B., profession d'ingénieur de bâtiment et génie civil, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme

d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 96 ca situé à Kara Tomdè et borné au nord par les lots 570 et 571, au sud par une rue non dénommée de 14 m, à l'est par une ruelle de 6 m et à l'ouest par le lot 569 bis.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22.800 déposée le 26-11-2001. M. DJIBOM Elotode Akakpo, profession de plombier, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 95 ca situé à Lomé Aflao Soviépe, et borné au nord par le lot 1031, au sud par le lot 1027, à l'est par une rue non dénommée de 14 m et à l'ouest par le lot 1028.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. HOUNOVI Yao Agbo N'Dé et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22.801 déposée le 26-11-2001. M. DJIBOM Elotode Akakpo, profession de plombier, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 00 ca situé à Lomé Totsivi-Gbonvé, et borné au nord et à l'ouest par deux rues non dénommées, au sud par le lot 136 et à l'est par le lot 133.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. HOUNOVI Yao Agbo N'Dé et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22.802 déposée le 26-11-2001. M. DJIBOM Elotode Akakpo, profession de plombier, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 24 a 04 ca situé à Lomé Baguida, et borné au nord par les lots 22 et 31, au sud par les lots 17, 18 et 19, à l'est et à l'ouest par deux rues en projet.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. HOUNOVI Yao Agbo N'Dé et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22.803 déposée le 26-11-2001. M. TAMELE Barcola, profession d'officier des FAT, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti,

consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 28 a 13 ca situé à Lomé Agoènyivé connu sous le nom de Telessou, et borné au nord et à l'est par deux rues existantes, au sud et à l'ouest par la propriété Gatiglo Aki Agou (Titre Foncier n° 7691 RT).

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22.804 déposée le 26-11-2001. M. KOMBATE Bogdja, profession d'enseignant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 06 ca situé à Sokodé connu sous le nom de Komah, et borné au nord par une rue non dénommée de 12 m, au sud par la propriété Bonfo, à l'est par la collectivité Komah et à l'ouest par la propriété Ayéva Ouro-Tagba.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22.805 déposée le 26-11-2001. M. NAYO Koffi, profession d'employé de bureau, demeurant et domicilié à Lomé Agbalépédogan, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise mandataire de M. AGBODJAVOU Kodjovi Dodji, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 43 a 49 ca situé à Lomé connu sous le nom d'Aflao Ségbé, et borné au nord, au sud, à l'est par des rues non dénommées de 14 m – 12 m – 14 m et à l'ouest par la propriété KOUTEZI.

Il déclare que ledit immeuble appartient à AGBODJAVOU-Kodjovi Dodji et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22.806 déposée le 26-11-2001. Mme APALOO Adjowa E. Yvonne, profession de ménagère, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 07 a 59 ca situé à Lomé Agoènyivé connu sous le nom de Lotissement - Gendarmerie, et borné au nord par le lot 460, au sud par une rue de 20 m, à l'est par le lot 462 et à l'ouest par la rue non dénommée de 50 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22.807 déposée le 26-11-2001. M. EDJEOU B. Charles, profession de douanier, demeurant et domicilié à Lomé Hédzranawoè, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 11 a 64 ca situé à Kara connu sous le nom de Tomdè – Cité 1, et borné au nord par le lot 336, au sud par le lot 241, à l'est par une rue de 14 m et à l'ouest par les lots N°s 238–239.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22.808 déposée le 26-11-2001. M. EDJEOU Bamkao, profession de douanier, demeurant et domicilié à Lomé Hédzranawoè, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 4 a 65 ca situé à Kara connu sous le nom de Lama - Feing, et borné au nord, à l'est, à l'ouest par la propriété Hamse et au sud par une rue existante de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22.809 déposée le 26-11-2001. M. AHAMA Kodjo William, profession d'agent des Douanes, demeurant et domicilié à Lomé Agoènyivé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 03 a 57 ca situé à Lomé Agoènyivé connu sous le nom de Atsanvé, et borné au nord par le lot 384, au sud par une rue de 14 m, à l'est par une rue de 14 m et à l'ouest par le lot 382 bis.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22.810 déposée le 27-11-2001. M. TCHEI-RAOU Tchamdja, profession de militaire à la retraite, demeurant et domicilié à Adétikopé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 08 a 47 ca situé à Lomé Agoènyivé connu sous le nom de Cacavéli, et borné au nord et à l'ouest par des rues de 12 m et 16 m, au sud et à l'est par des lots n°s 357 – 358 et 356.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22.811 déposée le 27-11-2001. M. AKPEKO Kokouvi Adzédoda Séfonoun, profession d'employé de bureau, demeurant et domicilié à Lomé Kégué, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 02 a 97 ca situé à Lomé connu sous le nom de Kélégougan, et borné au nord, à l'est, à l'ouest par les lots n°s 1193, 1194, 1187, 1186 et au sud par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22.812 déposée le 28-11-2001. M. GABA A. Modey, profession d'agent BIA-TOGO, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 07 a 34 ca situé à Agbodrafo connu sous le nom d'Alogavi-Kopé, et borné au nord par la route nationale n° 2 Lomé - Aného, au sud, à l'est et à l'ouest par la propriété LAWSON Djossito.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22.813 déposée le 28-11-2001. M. MENSAH Kossi Kanazogo, profession de démographe, demeurant et domicilié à Lomé Agoényivé Cacavéli, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 02 a 01 ca situé à Lomé Agoényivé connu sous le nom de Cacavéli, et borné au nord et à l'est par le lot 48, au sud par une ruelle de 8 m et à l'ouest par un lot non identifié.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22.814 déposée le 29-11-2001. M. TAMELE Barcola, profession d'officier supérieur des FAT, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble

rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 4 ha 21 a 90 ca situé à Tsévié connu sous le nom d'Adétikopé, et borné au nord par la propriété YEMENEGOKPUI Komlan, au sud par la propriété HEDEDJI Guiéfi, à l'est par les propriétés ATTIPOUPOU-Guenou-Coll NUWOZAN Aziata et à l'ouest par les propriétés GUENOU - AHIALE Mississo et propriété GUENOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22.815 déposée le 29-11-2001. M. LINDJAKE Abalotoke, profession de comptable, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 2 ha 84 a 54 ca situé à Adétikopé connu sous le nom de Tsavédo, et borné au nord par la propriété KOKOU Domi, au sud par la propriété BADIBA Kokou, à l'est par la propriété TODZRO et à l'ouest par la propriété DEGBE Kodjo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22.816 déposée le 29-11-2001. M. TAMELE Barcola, profession de militaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 1 ha 03 a 24 ca situé à Tsévié connu sous le nom d'Adétikopé, et borné au nord par la propriété EVANU, au sud par la propriété AMOSOMEDEKA Koffi KOSSI, à l'est par la propriété APEDOMOSSI et à l'ouest par la propriété SOROKRO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22.817 déposée le 30-11-2001. M. TAIROU Massoudi, profession de directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé Tokoin Trésor, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 28 a 45 ca situé à Lomé connu sous le nom de Kélégou, et borné au nord par une rue de 28 m, au sud par les lots n°s 235 - 246, à l'est par une rue de 22 m et à l'ouest par une rue de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa con-

naissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22.818 déposée le 30-11-2001. M. ATAROWA Ibrahim, profession de transporteur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 12 a 36 ca situé à Sokodé connu sous le nom de Pangalam, et borné au nord et à l'est par des rues de 12 m, au sud par la rue SOCODEVI de 12 m et à l'ouest par les propriétés Akpagnonité et BADJO Yao.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22.819 déposée le 30-11-2001. M. AGAGAH Atsu, profession d'artiste peintre, demeurant et domicilié à Lomé Adidogomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 02 a 97 ca situé à Lomé Aflao connu sous le nom de Sagbado Wonyomé, et borné au nord et à l'ouest par les lots n°s 58 et 59 A, au sud et à l'est par des rues de 14 m et 30 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

*Pour le conservateur de la propriété foncière*  
**P. O. Dotsè Kodjo NYAKU**

#### RECEPISSES DE DECLARATIONS D'ASSOCIATIONS

N° 0886/MISD-SG-DAPSC-DSC du 05/06/2001 .

*Dénomination* : "ASSOCIATION POUR LA PRISE EN CHARGE DES HANDICAPES ET ENFANTS DESHERITES" (A.P.C.H.E.D.)

*Siège* : VOGAN-KOPO (P/VO) - TOGO

*Buts* : - Réhabiliter les handicapés, les enfants et adolescents pauvres et déshérités ;  
- Organiser la prise en charge des enfants et des adolescents déshérités et des handicapés de tous ordres ;  
- Assurer l'alphabétisation fonctionnelle des adolescents et des handicapés non scolarisés ;  
- Stimuler et développer l'esprit de créativité chez les différents groupes cibles identifiés

- Lutter contre l'exode rural et la délinquance juvénile.

Lomé, le 05 juin 2001  
Le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité  
et de la Décentralisation  
**Général A. Sizing WALLA**

N° 0890/MISD-SG-DAPSC-DSC du 06/06/2001

*Dénomination* : "ASSOCIATION DES TECHNICIENS BIOLOGISTES DU TOGO" (A.S.T.E.B. - TOGO)

*Siège* : LOME - TOGO

*Buts* : - Etablir des liens entre les techniciens biologistes travaillant dans tous les secteurs ;  
- Créer un cadre de prise de conscience collective des problèmes qui se posent à la profession et si nécessaire proposer les approches de solutions ;  
- Mettre à la disposition de ses membres une documentation technique et scientifique ;

Lomé, le 06 juin 2001  
Le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité  
et de la Décentralisation  
**Général A. Sizing WALLA**

N° 0912/MISD-SG-DAPSC-DSC du 07/06/2001

*Dénomination* : "VISION-ACTION POUR UN MIEUX-ETRE" (V.A.M.E)

*Siège* : LOME - TOGO

*Buts* : - Contribuer au développement social, culturel et économique des communautés rurales à travers des transformations structurelles de leur milieu dans le respect de leur dignité et droits ;  
- Encourager le développement par l'auto-promotion en appuyant les initiatives et innovations à la base ;

Lomé, le 07 juin 2001  
Le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité  
et de la Décentralisation  
**Général A. Sizing WALLA**

N° 0920/MISD-SG-DAPSC-DSC du 11/06/2001

*Dénomination* : "ASSOCIATION DOGOU MANE" (A.D.M.)

*Siège* : DAPAONG (P/TONE)

*Buts* : - Œuvrer pour l'épanouissement des cultures locales et des traditions populaires en vue de sauvegarder et de promouvoir le patrimoine culturel de la Région des Savanes ;  
- Favoriser par l'information et l'éducation de masse le

désenclavement des communautés rurales et semi-urbaines ;  
 - Participer à l'autopromotion et au développement socio-économique et sanitaire des communautés de base ;  
 - Contribuer à la protection de l'environnement.  
 - Sensibiliser les populations sur les voies et moyens de lutte contre le SIDA et les infections sexuellement transmissibles (IST)

Lomé, le 11 juin 2001  
 Le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité  
 et de la Décentralisation  
**Général A. Sizing WALLA**

N° 0921/MISD-SG-DAPSC-DSC du 11/06/2001

*Dénomination* : "ASSOCIATION CULTURELLE DES JEUNES VOLONTAIRES POUR LE DEVELOPPEMENT" (A.C.J.V.D.)

*Siège* : SOKODE (P/TCHAOUDJO) - TOGO

*Buts* : - Informer, éduquer, distraire et véhiculer à travers une programmation radiophonique adaptée en direction des populations ;  
 - Contribuer à l'auto-promotion des communautés de base, à la protection de l'environnement, à la lutte contre le SIDA et à la promotion de l'Education et de la Santé;

Lomé, le 11 juin 2001  
 Le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité  
 et de la Décentralisation  
**Général A. Sizing WALLA**

N° 0956/MISD-SG-DAPSC-DSC du 14/06/2001

*Dénomination* : "INITIATIVES MOSAIQUES DE LUDO"  
 (I.M.L.)

*Siège* : LOME - TOGO

*Buts* : - L'Association a pour but de créer une ambiance d'entraide entre ses membres et de lutter contre la pauvreté par des initiatives diverses dans les domaines socio-économique et culturel.

Lomé, le 14 juin 2001  
 Le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité  
 et de la Décentralisation  
**Général A. Sizing WALLA**

N° 0959/MISD-SG-DAPSC-DSC du 15/06/2001

*Dénomination* : "MANNE POUR TOUS - VITALINK"

*Siège* : LOME - TOGO

*Buts* : - L'Association a pour but d'aider les Organisations de base telles que les Coopératives, les Groupements, les Associations de développement, les Comités Villageois de développement, les

individus et à faciliter la tâche à ces derniers dans leur programme de développement.

Lomé, le 15 juin 2001  
 Le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité  
 et de la Décentralisation  
**Général A. Sizing WALLA**

N° 0966/MISD-SG-DAPSC-DSC du 18/06/2001

*Dénomination* : "PROMOTION ET PROTECTION DES ACTIONS SOCIALES SANITAIRES ET ENVIRONNEMENTALES" (P.A.S.S.E.)

*Siège* : KPALIME (P/KLOTO) - TOGO

*Buts* : - Améliorer les conditions de vie socio-sanitaire et environnementales des communautés;  
 - Favoriser entre les communautés un partenariat dynamique de proximité à travers des stratégies et programmes communs et concertés en vue d'une meilleure efficacité des actions.

Lomé, le 18 juin 2001  
 Le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité  
 et de la Décentralisation  
**Général A. Sizing WALLA**

N° 1029/MISD-SG-DAPSC-DSC du 27/06/2001

*Dénomination* : "COOPERATION - ENVIRONNEMENT - DEVELOPPEMENT INTEGRAL" (CO.EN.D.I.)

*Siège* : MANGO (P/OTI) - TOGO

*Buts* : - L'Association entend être au service des couches sociales les plus défavorisées afin de promouvoir des actions de développement communautaire à travers des programmes de coopération et de partenariat avec d'autres organisations et institutions.

Lomé, le 27 juin 2001  
 Le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité  
 et de la Décentralisation  
**Général A. Sizing WALLA**

N° 1030/MISD-SG-DAPSC-DSC du 27/06/2001

*Dénomination* : "ERE NOUVELLE"

*Siège* : MAWOUSI (P/LACS) - TOGO

*Buts* : - ERE NOUVELLE a pour but de lutter contre la pauvreté et la misère sous toutes leurs formes.

Lomé, le 27 juin 2001  
 Le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité  
 et de la Décentralisation  
**Général A. Sizing WALLA**

N° 1033/MISD-SG-DAPSC-DSC du 28/06/2001

**Dénomination : "AUTO-PROMOTION DES GROUPEMENTS  
AGRICOLESPOURLEDEVELOPPEMENT ENDOGENE"  
(A.G.A.D.E.)**

**Siège :** ADJENGRE (P/SOTOUBOUA) - TOGO

- Buts :** - Lutter contre la misère et la pauvreté sous toutes leurs formes ;  
- Contribuer au développement des groupements agricoles en leur offrant des opportunités de s'organiser sur les plans économique, social et culturel afin d'améliorer leurs conditions de vie ;  
- Assurer la sauvegarde et la protection de l'environnement pour un développement harmonieux et humain durable ;  
- Promouvoir l'épanouissement de tous travailleurs ruraux à la base ;  
- Construire une culture de la paix et de la non violence pour tous les ruraux.

Lomé, le 28 juin 2001  
Le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité  
et de la Décentralisation  
**Général A. Sizing WALLA**

N° 1041/MISD-SG-DAPSC-DSC du 29/06/2001

**Dénomination : "VIE SAINE ET POSITIVE" (V.I.S.A.P.O.)**

**Siège :** TCHEKPO - DEDEKPOE (P/YÔTO) - TOGO

- Buts :** - Enrayer la délinquance juvénile ;  
- Œuvrer pour le droit de l'enfant ;  
- Lutter contre la consommation de la drogue, des produits stupéfiants et les MST/SIDA ;  
- Œuvrer pour l'espacement des naissances ;  
- Encourager l'éducation de la jeunesse surtout celle de la jeune fille ;  
- Eliminer les grossesses précoces ;  
- Combattre les avortements provoqués ;  
- Favoriser la bonne alimentation.

Lomé, le 29 juin 2001  
Le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité  
et de la Décentralisation  
**Général A. Sizing WALLA**

N° 1042/MISD-SG-DAPSC-DSC du 02/07/2001

**Dénomination : "ASSOCIATION DES AMIS APICULTEURS  
DE LA REGION CENTRALE" (3.A.R.C.)**

**Siège :** SOTOUBOUA (P/SOTOUBOUA) - TOGO

- Buts :** - Faciliter la production, la transformation, la conservation et la vente des produits provenant des exploitations de ses adhérents et/ou de la collecte ;

- Former les membres de l'association dans divers aspects du développement socio-économique et surtout apicole ;  
- Assurer l'approvisionnement des membres en matériels et équipements divers, nécessaires à leur exploitation ;

Lomé, le 02 juillet 2001  
Le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité  
et de la Décentralisation  
**Général A. Sizing WALLA**

N° 1101/MISD-SG-DAPSC-DSC du 12/07/2001

**Dénomination : "CONSEIL EN MICROFINANCE ET BUDGET  
FAMILIAL" (C.M.B.F.)**

**Siège :** LOME - TOGO

- Buts :** - Le CMBF a pour but de parvenir à promouvoir, à développer et à moderniser la gestion des budgets de micro entreprises personnelles, familiales ou institutionnelles.

Lomé, le 12 juillet 2001  
Le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité  
et de la Décentralisation  
**Général A. Sizing WALLA**

N° 1103/MISD-SG-DAPSC-DSC du 12/07/2001

**Dénomination : "INITIATIVES PENTECOTISTES D'EVANGELISATION ET DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DU TOGO" (I.P.E.D.E. - TOGO)**

**Siège :** KPALIME (P/KLOTO) - TOGO

- Buts :** - L'IPED-TOGO a pour but de promouvoir le développement et l'épanouissement socio-économique et spirituel des pentecôtistes togolais en particulier et de toute la population en général, en les aidant à s'autogérer, à s'autosuffire, à se prendre en charge et à s'organiser pour résoudre eux-mêmes leurs propres problèmes économiques, financiers et spirituels.

Lomé, le 12 juillet 2001  
Le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité  
et de la Décentralisation  
**Général A. Sizing WALLA**

N° 1104/MISD-SG-DAPSC-DSC du 12/07/2001

**Dénomination : "ASSOCIATION INTERNATIONALE  
DES MEDECINS CHIRURGIENS DENTISTES ET  
AUXILLIAIRES MEDICAUX CHRETIENS BRANCHE-TOGO/  
INTERNATIONAL CHRISTIANS MEDECAL AND DENTAL AS-  
SOCIATION TOGO FELLOWSHIP" (A.I.M.D.A.M.E.C.-TOGO/  
I.C.M.D.A.-TOGO.)**

**Siège :** LOME - TOGO

- Buts :** - Améliorer la qualité des prestations des soins médicaux et paramédicaux ;

- Améliorer la compétence du personnel médical et paramédical;
- Associer la vie chrétienne à la profession médicale.

Lomé, le 12 juillet 2001  
Le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité  
et de la Décentralisation  
**Général A. Sizing WALLA**

N° 1105/MISD-SG-DAPSC-DSC du 12/07/2001

*Dénomination* : "ASSOCIATION POUR LA FORMATION  
ET LA PROMOTION DE LA FEMME" (A.F.P.F.)

*Siège* : KPESSI (P/EST-MONO) - TOGO

*Buts* : - L'Association a pour but d'encadrer, d'encourager, de promouvoir la scolarisation féminine, de former la femme dans le domaine professionnel pour lutter contre la pauvreté, les maladies sexuellement transmissibles et le SIDA.

Lomé, le 13 juillet 2001  
Le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité  
et de la Décentralisation  
**Général A. Sizing WALLA**

N° 1142/MISD-SG-DAPSC-DSC du 18/07/2001

*Dénomination* : "CENTRE D'INITIATION AU FOOTBALL"  
(C.I.F.)

*Siège* : LOME - TOGO

*Buts* : - Le C.I.F a pour but de soutenir le développement du football à Lomé et au Togo, d'aider les jeunes footballeurs togolais à devenir des professionnels aguerris.

Lomé, le 18 juillet 2001  
Le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité  
et de la Décentralisation  
**Général A. Sizing WALLA**

N° 1148/MISD-SG-DAPSC-DSC du 20/07/2001

*Dénomination* : "GROUPEMENT AGRO-PASTORAL : MAIN  
DE DIEU"

*Siège* : FIDOKPUI (P/GOLFE) - TOGO

*Buts* : - Susciter le développement dans le secteur primaire;  
- Améliorer les conditions de vie de ses membres en diversifiant les ressources de revenus par les activités d'agriculture et d'élevage ;

- Susciter chez ses membres le goût d'évoluer dans le secteur privé ;
- Produire, stocker et commercialiser les produits d'élevage et d'agriculture.

Lomé, le 20 juillet 2001  
Le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité  
et de la Décentralisation  
**Général A. Sizing WALLA**

N° 1177/MISD-SG-DAPSC-DSC du 27/07/2001

*Dénomination* : "ACTION PRIORITE A L'EDUCATION AU  
TOGO" (A.P.E.TO)

*Siège* : LOME - TOGO

*Buts* : - L'Association a pour but de lutter contre la baisse de niveau qui devient un fléau en Afrique.

Lomé, le 27 juillet 2001  
Le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité  
et de la Décentralisation  
**Général A. Sizing WALLA**

N° 1191/MISD-SG-DAPSC-DSC du 30/07/2001

*Dénomination* : "ACTION DES JEUNES COURAGEUX POUR  
LE DEVELOPPEMENT RURAL" (A.J.C.D.R.)

*Siège* : TSEVIE (P/ZIO) - TOGO

*Buts* : - Lutter contre la malnutrition infantile dans les milieux ruraux ;  
- Encourager le développement des activités dans les domaines de l'agriculture, l'élevage et le commerce ;  
- Aider les populations rurales pour l'amélioration de leurs revenus ;  
- Promouvoir l'alphabétisation fonctionnelle ;  
- Former les populations sur les techniques appropriées de la protection environnementale.

Lomé, le 30 juillet 2001  
Le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité  
et de la Décentralisation  
**Général A. Sizing WALLA**

N° 1193/MISD-SG-DAPSC-DSC du 31/07/2001

*Dénomination* : "DONNER LA MAIN"

*Siège* : LOME - TOGO

*Buts* : - Promouvoir le regroupement des personnes vivant avec le VIH/SIDA en République Togolaise;

- Promouvoir des institutions et organismes ;
- Emmener les élèves, les étudiants et les marginaux à comprendre l'importance du test de dépistage du VIH/SIDA afin qu'ils puissent prendre les mesures de prévention nécessaire.

Lomé, le 31 juillet 2001

Le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité  
et de la Décentralisation  
**Général A. Sizing WALLA**

N° 1220/MISD-SG-DAPSC-DSC du 07/08/2001

*Dénomination* : "ASSOCIATION TOGOLAISE DE TONTINE  
7" (A. 2T. 7

*Siège* : LOME - TOGO

*Buts* : - Collecter l'épargne des membres souscripteurs de Tontine 7;

- Rembourser les fonds collectés sur une base contractuelle ;
- Placer les excédents auprès d'une banque ou d'une institution financière qualifiée ;
- Eduquer les populations dans le domaine de l'épargne et de la microfinance.

Lomé, le 07 août 2001

Le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité  
et de la Décentralisation  
**Général A. Sizing WALLA**